

Conseil de l'ED STT

Lundi 16 janvier 2023

Ordre du jour:

1. - composition du CED: étudiant.e.s et personnalités extérieures
2. - Informations
3. - le règlement intérieur
4. - 1^{er} appel à mobilité doctorale 2023
5. - point sur le catalogue des formations
6. - les journées doctorales
7. - budget 2023
8. - Calendrier du concours contrats doctoraux 2023
9. - demandes de subvention

Participation au conseil

- Personnes présentes: Guilhem Anzalone, Pierre Beaulieu, Mickaël Blanchet, Volcy Boilevin, Didier Boisson, Claire Burban, Elisa Champciaux, Richard Gaillard, Laurent Godet, Hervé Guillemain, Stanislas Jeannesson, Frédérique Le Guillon, Catherine Leroi, François Madoré, Martin Manoury, Philip Milburn, Leila Necibi, Hélène Rousteau-Chambon, Moïse Tsayem-Demaze, Antoine Vion
- Personnes excusées: Estelle Bertrand, Nathalie Carcaud, Laurent Devisme, Isabelle Garat, Simon Joxe, Mirelle Loirat, Martial Monteil, Elise Roy, Pierre Teissier
- Personne invitée: Manuel Ferrer

1. Résultat des élections des représentants étudiant.e.s

- Sièges à pourvoir 3
- Inscrits 163
- Votants 51
- Taux de participation 31,3%
- L'Heuristique Union Réconciliée des Sciences Sociales: 28 voix, 2 sièges

Titulaires: Elsa Champciaux (NU, CENS), Martin Manoury (NU, CENS)

Suppléants: Claire Burban (NU, ESO) et Simon Joxe (LMU, ESO)

- Doctorants ED STT: 23 voix, 1 siège

Titulaire: Volcy Boilevin (NU, LETG)

Suppléant: Pierre Beaulieu (UA, ESO)

1. Personnalités extérieures proposées (3)

- Philip Milburn, professeur de sociologie, Rennes 2, ESO, directeur de l'ED ESC
- Catherine Leroi, château d'Angers
- Mickaël Blanchet, chargé de la recherche et des études au Gérontopole des Pays de la Loire.

Les trois personnalités extérieures sont élues à l'unanimité.

2. Informations

- Le site de l'ED: <https://ed-stt.doctorat-paysdelaloire.fr>

Toutes les suggestions sont les bienvenues pour améliorer et compléter le site

- Le livret a été mis en ligne sur le site de l'ED
- Le point sur le projet COFUND. Le projet doit être déposé le 9 février prochain et prévoir en deux vagues, 2024 et 2025, le recrutement de 20 doctorant.e.s en SHS-santé
- Réunion avec Frédéric Le Blay et les ED de LSHS. A partir de la rentrée 223, les formations proposées par Progedo et Humanum-Loire seront directement intégrées dans l'offre de formation
- Passerelles SHS: appel à candidature lancé pour le renouvellement et la formation du prochain comité de rédaction
- MT180:
 - Nantes: sélections le jeudi 9 mars
 - Le Mans et Angers: sélections le vendredi 10 mars
 - finale régionale le lundi 20 mars à Nantes

3. Le règlement intérieur de l'ED STT

- Modifications apportées suite à l'arrêté du 26 août 2022 et de la modification de la charte du doctorat.

Le/la doctorant.e est accompagné.e par un comité de suivi individuel, composé d'au moins deux personnes non impliquées dans la thèse, habilité.e.s à diriger des recherches (HDR) ou non, dont au moins un membre extérieur à l'unité de recherche du/de la doctorant.e et soit à son établissement d'inscription soit à l'école doctorale, au moins un membre est spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse, et au moins un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. **L'école doctorale définit dans son règlement intérieur la notion de domaine de recherche.**

Dans le déroulement de l'entretien du CSI, il doit être prévu systématiquement 3 temps : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le/la doctorant.e sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le/la doctorant.e.

- Des discussions sont engagées sur la définition du domaine de recherche, l'organisation du concours pour les contrats doctoraux d'établissement et d'autres suggestions proposées par les représentant.e.s des doctorant.e.s.
- Une nouvelle version du règlement intérieur sera proposée lors du prochain conseil de l'ED.

4. Premier appel à mobilité doctorale 2023

- Lancement de l'appel: 4 janvier
- Retour des demandes: 6 février
- Réponse de la commission (bureau + 2 doctorant.e.s) : le 15 février

5. Point sur le catalogue des formations

Nouveau catalogue actualisé en décembre 2022

Une formation ajoutée sur carnet Hypothèses (Julie Aucagne, MSH Ange Guépin).

6. Les journées doctorales

- Organisation conjointe STT – ESC
- Date: 9-11 mai 2023
- Lieu: Quiberon
- Appel aux étudiants pour organiser les journées doctorales

Dépenses septembre-décembre 2022

Recettes		3 667
Mobilité doctorale	1 980	
Transports	354,70	
Restauration	330,31	
Total	2 665,01	1 001,99

Budget 2023

Dépenses	Montant
Rémunération formateurs	1 000
Journées doctorales	1 500
Aide à la mobilité	6 000
Aide aux initiatives étudiantes	500
Frais divers (hébergement, restauration, transports)	2 000
Total	11 000 euros

Le budget est voté à l'unanimité

Calendrier du concours contrats doctoraux d'établissement 2023

1^{er} mars 2023	Début du dépôt des sujets sur TEBL
6 avril	Fin du dépôt des sujets sur TEBL
11 avril	La direction de l'ED arrête la liste des sujets à publier sur TEBL
12 avril	Ouverture des candidatures sur TEBL
12 juin	Fin du dépôt des candidatures sur TEBL
15 juin	La direction de l'ED arrête la liste des candidatures à auditionner. Envoi des convocations
28 juin	Audition des candidats à Angers

Composition du jury

Membres titulaires EC

2 étudiant.e.s

2 observateurs parmi les invités permanents du CED

Procédure d'attribution des contrats doctoraux d'établissement

Campagne 2023

Etape 1 : ventilation des contrats doctoraux (à partir de janvier)

Les établissements définissent, selon la procédure qu'ils jugent pertinente, le nombre de contrats doctoraux à mettre au concours organisé par l'école doctorale. Ce nombre est notifié à la direction de l'école doctorale par courrier.

Etape 2 : remontée des sujets de thèse (février-mars)

Après diffusion par la direction de l'ED d'un appel à propositions aux laboratoires, les enseignants-chercheurs et chercheurs formulent des propositions de sujets qui peuvent faire l'objet d'un classement au sein des unités de recherche. Chaque laboratoire ne présente que deux sujets au plus sur un même site. La liste des sujets à mettre au concours fait l'objet d'un arbitrage par établissement, selon des modalités propres aux établissements qui peuvent choisir de confier ce rôle aux commissions de site de l'école doctorale.

Etape 3 : publication des sujets mis au concours (fin mars)

Les directeurs adjoints en charge des sites collectent pour chaque site la liste des sujets à mettre au concours et la communiquent à la direction de l'ED (Date limite : 6 avril 2023).

Les sujets sont publiés sur Thèses en Bretagne Loire (TEBL) et font l'objet de la publicité la plus large possible.

Etape 4 : réception des candidatures (avril-juin)

Les candidatures déposées sur Thèse en Bretagne Loire sont transmises au fur et à mesure aux enseignants-chercheurs et chercheurs concernés qui sélectionnent deux candidats au plus par sujet, avec l'accord du directeur d'unité (Date limite : 12 juin 2023). Sur cette base, le bureau de l'école doctorale arrête la liste des candidats admis à participer aux auditions.

Etape 5 : auditions des candidats (28 juin 2023)

Les auditions ont lieu devant un jury commun à l'ensemble de l'école doctorale, comprenant les représentants titulaires des établissements et unités de recherche dans le conseil de l'ED et deux doctorants représentant le collège des doctorants dudit conseil. Dans le cas où un membre du jury présente un sujet au concours, il se retire du jury (auditions et délibérations) pour tous les candidats postulant sur un contrat de son établissement d'appartenance. Le jury est présidé par le directeur de l'ED. Les étudiants convoqués à l'audition disposent de 10 minutes pour présenter leur parcours et leur projet de recherche. Suit un temps de 10 minutes de questions posées par les membres du jury. Les candidats sont notés sur la base de la grille d'évaluation ci-jointe qui prend en compte la prestation orale, la qualité du cursus, l'originalité du projet, sa faisabilité, son inscription dans un contexte de recherche, les méthodes envisagées. Sur la base de la compilation de ces notes moyennée en fonction du nombre de membres du jury ayant évalué chaque candidat, le jury établit un classement des candidats par site. La liste des candidats admis est arrêtée en respectant le nombre de contrats doctoraux financés par chaque établissement.

Grille d'évaluation des candidatures aux contrats doctoraux d'établissement

1. Qualité du parcours académique	2. Originalité et environnement du projet	3. Faisabilité du projet	4. Pertinence de la méthodologie envisagée	5. Capacité à exposer et défendre oralement son projet
30 points	10 points	10 points	10 points	40 points

Critères 2, 3, 4 : sera évaluée la capacité du candidat à s'approprier ces éléments

Demandes de subventions

- Colloque: Jupiter délègue-t-il ? La décision politique en matière d'armement nucléaire en France et en Europe. Demande de 700 euros
- Association Diwan, doctorants en histoire des mondes musulmans médiévaux. Prochaine réunion annuelle, qui marquera les 25 ans de l'association, se déroulera à Lyon, du 15 au 17 juin 2023.
- Doctoriales en Sciences Sociales de l'Eau. Elles auront lieu du 31/05 au 2/06/23 à Rennes. Demande de subvention de 500€.
- Une discussion s'est engagée sur les critères d'attribution des subventions. En raison du faible montant disponible, il est décidé de privilégier les initiatives interdisciplinaires des doctorant.e.s de l'ED qui se déroulent dans le cadre d'un des établissements. Une aide financière peut être donnée aux doctorant.e.s dans le cadre des appels à mobilité doctorale pour participer à telle ou telle manifestation.

Conseil ED

- Prochain conseil mardi 11 avril 14h00 au Mans